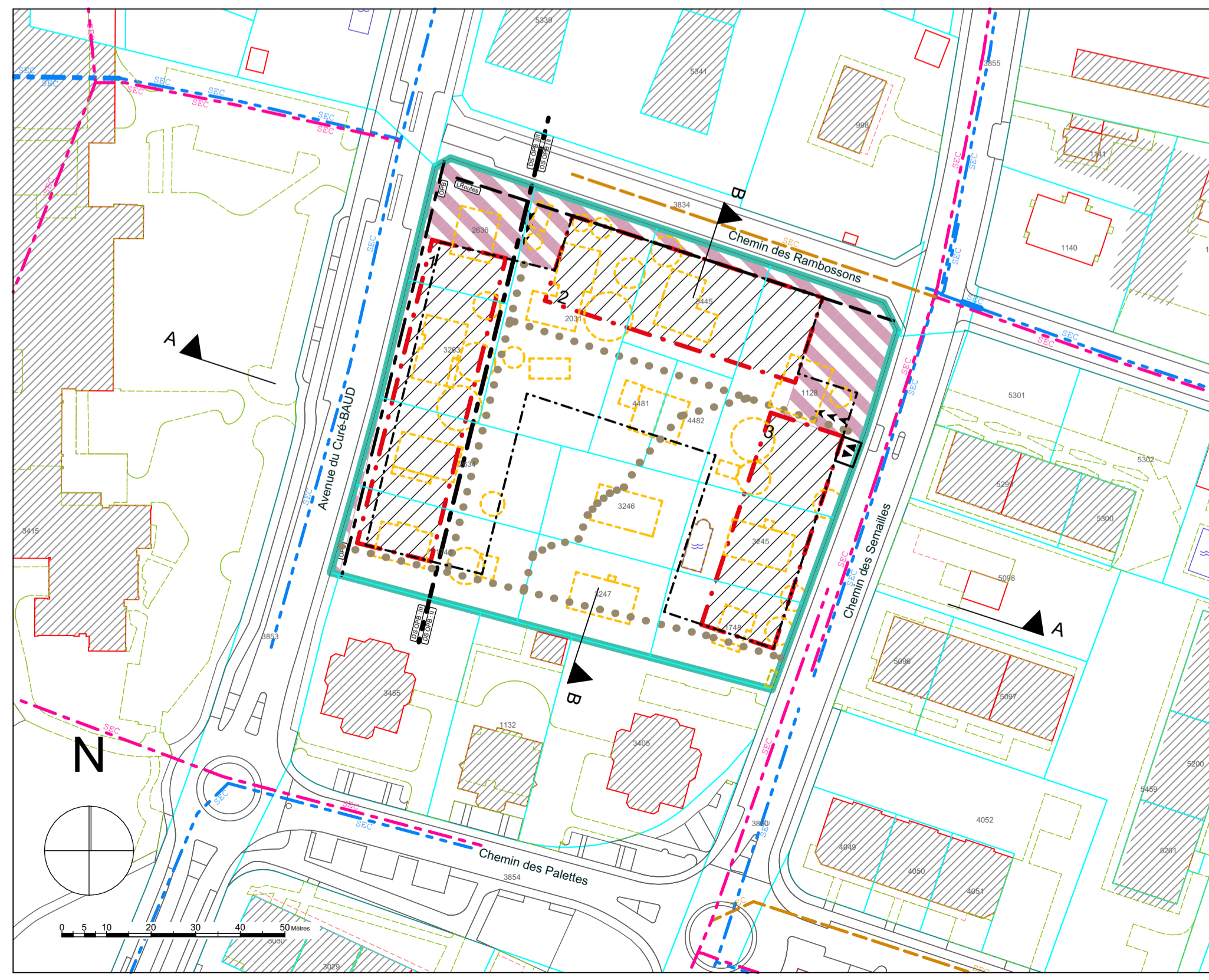
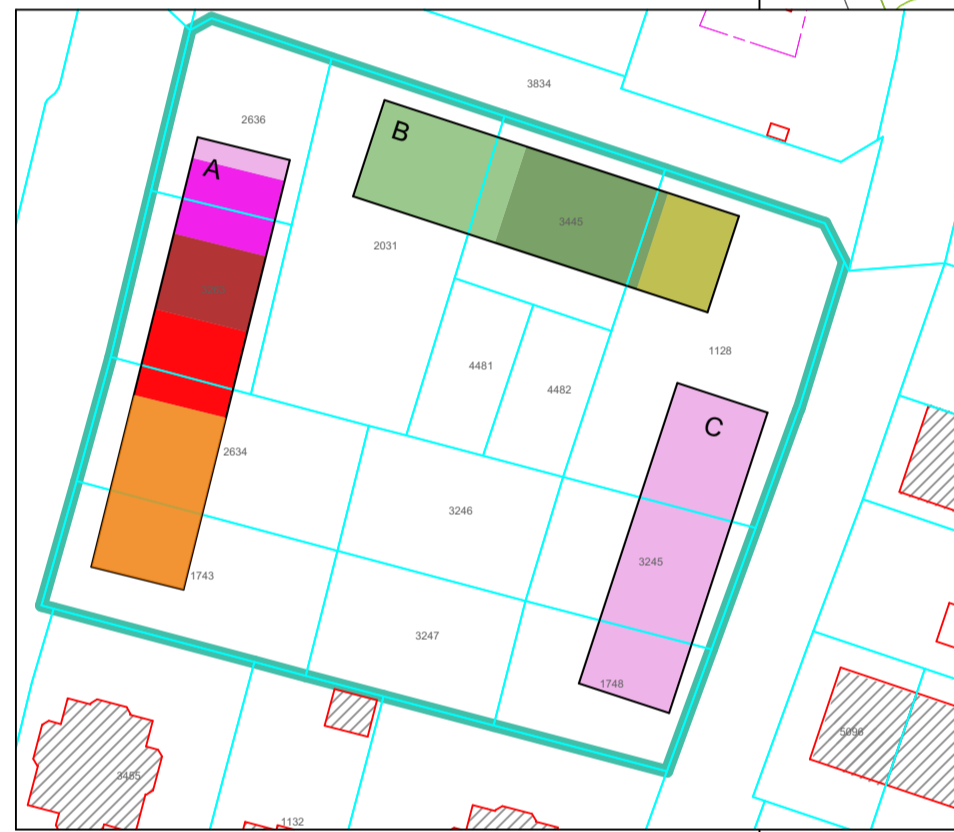
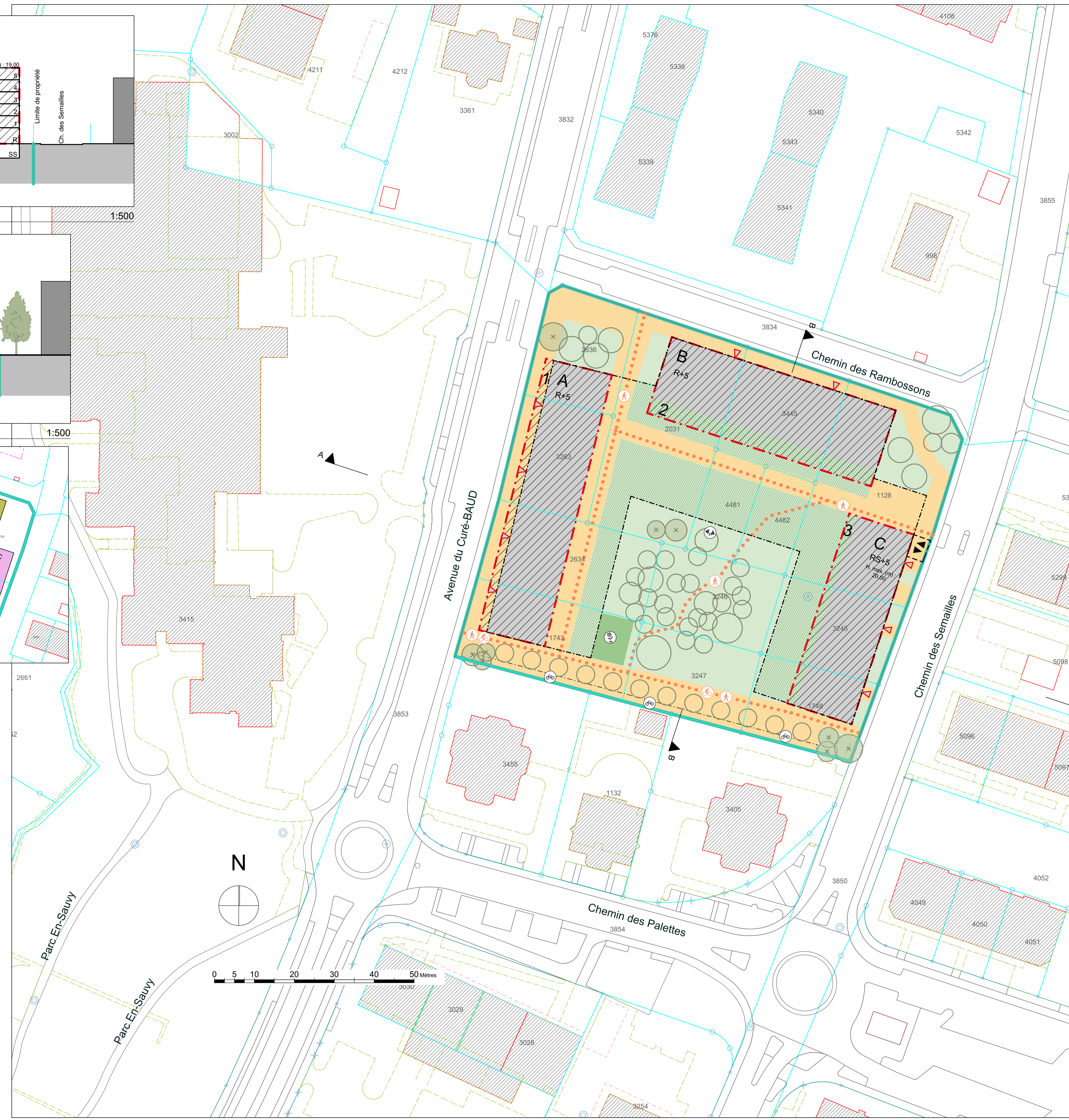


Tableau de répartition		IUS	1.5	Localisation des DàB		
Parcelle N°	Surface cadastrée en m²	Surface donnant des DAB	SBP future en m²	Bâti N° A	Bâti N° B	Bâti N° C
1128	1582	1582	2373			2373
1743	878	878	1317	1317		
1748	599	599	899	899		
2031	1457	1457	2185		2185	
2634	866	866	1299	1299		
2636	637	637	955		955	
3245	633	633	950			950
3246	641	641	961		261	700
3247	627	627	940		940	
3263	626	626	939		939	
3445	712	712	1068			1068
4481	329	329	494			494
4482	323	323	485			485
TOTAL	9'910	9'910	14'865	5655	5187	4023



Plan d'équipement 1:1000



Plan d'aménagement 1:500

LÉGENDE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRALITÉS

- Périmètre de validité
- ESPACE LIBRES
 - Espace majoritairement minéral
 - Espace majoritairement végétal
 - Espace majoritairement végétal sur dalle
 - Jardin(s) et plantage(s)
 - Place de jeux
 - Végétation, arbre isolé à planter
 - Végétation à sauvegarder
- BÂTI
 - Implantation
 - Aire d'implantation
 - Accès aux immeubles
- ACCÈS ET STATIONNEMENT
 - Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
 - Accès au garage souterrain
 - Secteur d'accès au garage souterrain
 - Aire d'implantation des places de stationnement vélos
- ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT (art. 3.26, 3.28, 4.4 et 4.5 L.2022)
 - Voie de communication / Accès

LÉGENDE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT, DES CONTRAINTES ET DES DOMANIALITÉS

- ESPACE LIBRES
 - Arbre pouvant être abattu
- BÂTI
 - Aire d'implantation
 - Bâtiment à démolir
- ACCÈS ET STATIONNEMENT
 - Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
 - Accès au garage souterrain
 - Secteur d'accès au garage souterrain
 - Accès véhicules d'intervention
- ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT (art. 3.26, 3.28, 4.4 et 4.5 L.2022)
 - Voie de communication / Accès
 - Alignement LRoutes
 - Eaux mélangées existantes Collecteurs: secondaire
 - Eaux pluviales existantes Collecteurs: secondaire
 - Eaux usées existantes Collecteurs: secondaire
 - Eau potable existante
 - Electricité existante
- ENVIRONNEMENT
 - Limite degré de sensibilité au bruit
 - Mesures de protection OPB
- FONCIER
 - Servitude de passage public à pied et/ou à vélo
 - Cession gratuite au domaine public communal

Lancy
Plan localisé de quartier
 Situé entre le chemin des Semailles, le chemin des Rambossions et le long de l'avenue du Curé-Baud

Le PLQ comporte :
 - Un règlement de quartier ;
 - Un concept énergétique ;
 Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'art. 11 LRoutes (RSG L 10).

Version du plan pour :
ÉQUÊTE PUBLIQUE
 Feuille(s) cadastrale(s) N° : 32
 Parcelle(s) N° : 1128, 1743, 1748, 2031, 2634, 2636, 3245, 3246, 3247, 3263, 3445, 4481, 4482

Plan N° : **30123** Indice : -
 Echelle(s) : 1:500 ET 1:1000
 Abroge et remplace le plan N° : 29835- / 543
 Adopté par le Conseil d'Etat le : 13 Nov. 2013

Date : 14.02.2018 Répondant OU : MR Dessin : MR
 Date d'extraction du fond de plan : 09.08.2022
 Modèle - Version 11-2020
 Adopté par le Conseil d'Etat le : -

Modifications

Objets	Date	Dessin
Enquête technique	06.07.2018	MR
Synthèse enquête technique	18.02.2019	MR
MAJ Charte graphique	07.05.2020	MR
Adaptation projet sans bât D	30.08.2022	MR
Accès parking-végétation Nord Ouest	19.12.2022	MR
DAB et graphisme	01.11.2023	MR
Suppression P vélos, ajout servitude passage (CA)	24.01.2024	MR
Modifications pour EP suite séance procédure	26.03.2024	MR

Code aménagement (commune/quartier)	543
Code GIREC Secteur/sous-secteur statistique	31-00-152
Code alphabétique	LCY
CDU	711.5